



Saint-Nazaire

Saint-Nazaire, le 16 septembre 2013

QUI CREUSE LE « TROU DE LA SÉCU » ?



Pas un jour ne passe sans qu'on entende les sempiternelles plaintes du patronat sur le « coût du travail ».

L'armée de journalistes et d'hommes politiques à son service réclame sans répit ni vergogne la mise en place de « plans de compétitivité » pour réduire les salaires directs (sans cesse rognés par la hausse des prix), ainsi que la « baisse des charges » qui selon eux étrangleraient les entreprises.

C'est ainsi que pour maintenir et accroître les profits des plus riches, principaux actionnaires des grandes entreprises, les gouvernements successifs ont mis en place des dizaines de dispositifs différents pour diminuer leurs impôts, (allant même parfois jusqu'à les rendre non-imposables !), leur distribuer toutes sortes d'aides et de subventions, et en baissant toujours plus leurs cotisations sociales.

Un exemple parmi d'autres illustre de façon limpide cette situation :

Chaque année la caisse régionale de la Sécurité Sociale propose aux Chantiers Navals de Saint-Nazaire un abattement sur ses cotisations, pouvant atteindre plusieurs centaines de milliers d'Euros, au titre de leurs efforts en matière de prévention des risques d'accident de trajet et de déplacement : la « ristourne-trajet ».

Chaque année, la Direction des Chantiers présente un dossier, luxueux par sa présentation et totalement indigent par son contenu, pour « justifier » cette extorsion de l'argent public.

Voici la déclaration de la CGT des Chantiers sur cette question :

« Comme chaque année, la direction de STX France sollicite auprès de la Caisse Régionale de la Sécurité Sociale une « ristourne trajet » sur le montant de ses cotisations sociales.

Rien ne justifie une telle ristourne. A plus forte raison lorsque les comptes de la Sécurité Sociale sont malmenés avec un déficit prévisionnel de 14 milliards cette année, non pas à cause d'un accroissement des dépenses de remboursement mais à cause de la chute des rentrées de cotisations liée à la très forte augmentation du chômage. Les salariés font déjà trop largement les frais des restrictions budgétaires de la Sécurité Sociale par le déremboursement de nombreux frais médicaux pour que nous acceptions d'accorder une ristourne supplémentaire à la direction de STX.

Cette ristourne est d'autant moins justifiée que la Cour des Comptes continue de constater le maintien et même l'augmentation de la sous-déclaration des accidents et maladies professionnelles. Cette sous-déclaration a été évaluée à une somme allant de 587 à 1,1 milliards d'euros supportée par le régime général.

Cette sous-déclaration est causée par la volonté du patronat de ne pas supporter toutes les charges causées par les maladies et accidents professionnels. Et cette volonté est aussi présente ici, aux Chantiers de STX où les pressions subies par les victimes de maladies professionnelles ou d'accidents du travail sont régulièrement dénoncées dans l'instance du CHSCT.

L'année 2013, en particulier, marque un accroissement du déséquilibre entre l'effort fourni par les salariés pour alimenter les finances publiques et celui du patronat : Gel du barème des impôts, gel des salaires tandis que les prix continuent de grimper pour les salariés. Mise en place du crédit impôt compétitivité pour le patronat qui lui permet d'économiser jusqu'à 4% de la masse salariale en 2013 et 6 % les années suivantes. L'attribution de la ristourne trajet ajouterait encore à ce déséquilibre.

Pour ce qui est des actions concrètes de la direction pour prévenir du risque trajets aux Chantiers STX, il y a ce que le rapport contenant les éléments d'appréciation nous en dit... et ce qu'il ne dit pas.

Ce rapport fait principalement état des différentes actions d'information ou de formations entreprises durant l'année 2012. Ce qu'il n'évoque pas c'est, par exemple, l'interdiction faite aux salariés STX d'emprunter les lignes interurbaines d'Airbus depuis 2012, limitant à presque rien les possibilités de transports collectifs pour ce type de déplacement. Le chiffre de salariés bénéficiant de la prime de transport (3.63%) témoigne d'ailleurs de la faiblesse de l'utilisation des transports en commun par les salariés des chantiers STX de Saint-Nazaire parce qu'ils sont inexistantes ou non adaptés.

Ce document n'évoque pas non plus les raisons qui ont provoqué l'inspection du CHSCT pour faire l'inventaire précis de l'état de fonctionnement de l'éclairage du site en 2012. Cet inventaire avait montré un niveau de disfonctionnement élevé et donc un niveau d'éclairage insuffisant sur le site.

Ce document n'évoque pas l'état des voies piétonnes et cyclistes du site qui se retrouvent régulièrement au milieu de mares d'eau par temps pluvieux.

Le rapport présenté par la direction vante les collaborations entre les entreprises des zones telles que Man, le Port autonome, Airbus. Il omet, par contre, de préciser que malgré les demandes répétées du CHSCT, cette collaboration n'a pas permis lors des travaux de changement de voies ferrées aux abords du site de mettre en place des rails sécurisés pour le passage des 2 roues. (...) Ce rapport omet aussi de préciser que cette collaboration n'a pas été jusqu'à obtenir l'allumage de l'éclairage de la voie publique aux abords de la forme Joubert lors des passages prolongés des navires construits par STX dans cette Forme où travaillent, à ces moments là, plusieurs centaines de personnes.

Pour l'ensemble de ces raisons, les élus CGT au CHSCT donnent un avis défavorable à la demande ristourne trajet de la direction. »